

porte ! je me fais un devoir de citer ici même M. La Rue :

“ Dans nos collèges, dit-il, dans ceux au moins qui sont affiliés à l'Université-Laval, l'étude de la Physique, de la Chimie, de la Botanique, est très-approfondie. A l'Université, ces cours sont aussi développés que dans n'importe quelle Université européenne. Après des études aussi fortes, l'étude de la science agricole n'est plus pour ces jeunes gens une étude, à proprement parler ; c'est une récréation, une lecture à la fois instructive et amusante. A la suite du cours de Chimie générale, on devrait donc donner, dans tous nos collèges, quelques leçons de Physique et de Chimie agricoles. Cela est d'autant plus aisé qu'une fois la Chimie générale bien comprise, la Chimie et la Physique agricoles se résument en quelques applications spéciales, que les élèves saisissent à un simple énoncé, sans le moindre effort.

“ Dans le cours de Chimie générale que je suis chargé de donner à l'Université-Laval, j'ai introduit, depuis quelques années, un certain nombre de leçons de Chimie et de Physique agricoles. Les élèves ont toujours paru suivre ces leçons avec intérêt ; j'ai même lieu de croire que quelques vocations agricoles ont achevé de se décider avec le secours de ces leçons.”

Puis, le savant agronome démontre ainsi l'influence considérable qu'un tel enseignement exercerait inévitablement sur notre agriculture :

“.....Parmi les jeunes gens qui complètent leurs études dans nos collèges, quelques-uns embrassent l'état ecclésiastique, plusieurs étudient la médecine, d'autres, le droit, etc. Ce sont ceux qui embrassent l'état ecclésiastique, et ceux qui se livrent à l'étude de la médecine qui devront propager le plus les connaissances qu'ils auront ainsi puisées dans le cours de leurs études classiques.

“ Le jeune curé, s'il a puisé au collège de bonnes notions d'économie agricole, ne manquera pas, quand